

code de la spécialité : H.L.F03.S01.03

Codes des métiers correspondants à la spécialité

F 1102, F 1501, F 1506, F 1600, K 1206, K 1401, K 1403, P 1401

Fiche d'identité de la spécialité: Génie urbain

Niveau: Licence

Domaine: Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville.

Filière: Gestion technique urbaine.

Spécialité: Génie urbain

1- Localisation de la formation:

Institut : Architecture et d'Urbanisme

Département : Architecture et d'Urbanisme

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : Arrêté N° 937 du 26 Novembre 2020.

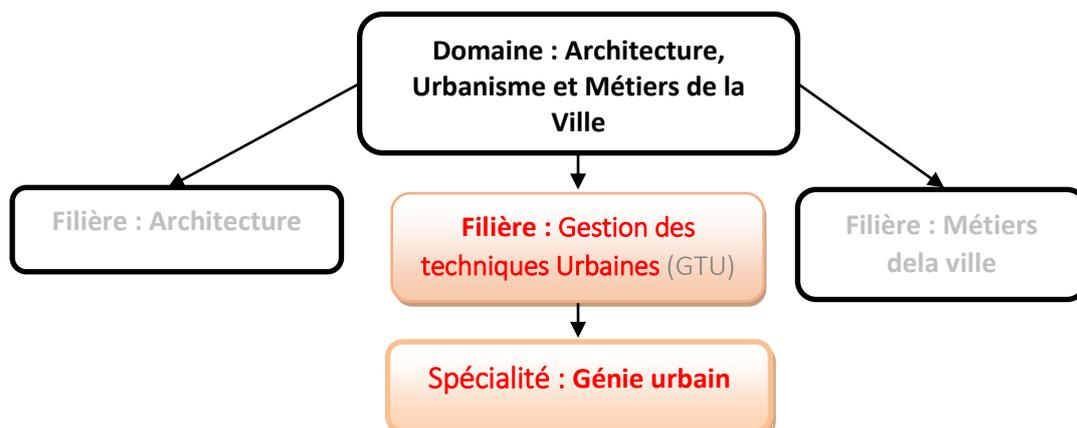
2- Partenaires extérieurs :

Entreprises et autres partenaires socio-économiques : Ordre des architectes ; Directions de wilaya (DUC, DLEP, DSP, DWH, Travaux Publics, Domaines, Environnement...) ; Collectivités locales.

Partenaires internationaux : /

Autres établissements partenaires : Direction de l'Urbanisme, BATNA ; Direction des Finances BATNA ; Direction des Transports BATNA ; Direction des Equipements Publics, DEP BATNA ; URBA ; BEETB ; Collectivités locales ; Union Nationale des Entrepreneurs du Bâtiment UNEB

3- Organisation générale de la formation: position du projet



4- Contexte de la formation:

Les évolutions du contexte socio-économique, technologies, savoirs, savoirs faire et savoirs être ont eu pour conséquence l'évolution dans le domaine de l'aménagement du territoire et dans le domaine de l'urbanisme. Cela nécessite la formation de cadres professionnels pour la coordination et le suivi des projets urbains voire de la ville.

5- Objectifs de la formation:

Cette formation vise :

- La mise à niveau des nouveaux inscrits en premier lieu, les préparant à poursuivre la formation dans la licence académique Génie Urbain proposée;
- L'initiation aux formations en premier cycle.
- La formation des étudiants dans la gestion des ressources des villes.

6- Profils et compétences visés:

- Participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'urbanisme.
- Participer à l'élaboration des études techniques et des schémas de développement .
- Participer à l'élaboration des différents instruments et actes d'urbanisme.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

La formation assure un grand potentiel foncièrement demandé par la réalité du terrain dans le domaine de l'aménagement du territoire et le domaine de l'urbanisme. A l'échelle régionale, avec l'expansion des villes, il y a de très grandes potentialités d'employabilité spécialement du profil formé dans : Directions de wilaya (DUC, DLEP, DSP, DWH); Collectivités locales ; bureau d'étude étatique et privé spécialisé en urbanisme. Bureau d'études, Organisme d'état (APC, Wilaya, DLEP, OPGI, DUAC).

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° **937** du **26 NOV 2020**

**Portant habilitation de Licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2020-2021,
dans le domaine «Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville» à l'Université Batna 1**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, complété et modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°89-136 du 29 Dhi El Hidja 1409 correspondant au 1er août 1989, modifié et complété, portant création de l'Université de Batna;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu le procès-verbal du Comité Pédagogique National du Domaine Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville» du 14 novembre 2020,

ARRETE

Article1^{er} : Sont habilitées, les Licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2020-2021 à l'Université Batna 1, dans le domaine « Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville», conformément au tableau ci-dessous.

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville	Métiers de la Ville	Conduite opérationnelle des projets	P
	Gestion des Techniques Urbaines	Génie urbain	A

Art.2: Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'Université Batna 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le :.....

**Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique**

